

La PEDR et les ISFIC au CA du 14 décembre 2017

Retour des élus du personnel (SUD-Recherche-EPST, FO, CGT) sur un dialogue de sourds

Au CA du 14 décembre les élus du personnel sont remontés au créneau sur le sujet de la PEDR (Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche). Ils ont distribué à chaque membre du CA les textes des motions du CTEP et celui de la lettre collective signée par 73 % des CR-DR. Ils ont fait une intervention avec une demande précise et argumentée pour que le CA se prononce sur le principe d'affecter une enveloppe de 500 000 euros, à l'intérieur de la masse salariale, au versement d'une prime uniforme de 3500 euros à chaque CR et DR. Cf texte en annexe 1 ci-dessous.

Le Président Marc MICHEL a opposé une fin de non-recevoir à la demande des élus du personnel et n'a même pas voulu soumettre leur proposition au vote du CA. Motifs invoqués : 1) ce n'est pas l'esprit des textes sur la PEDR de verser une prime uniforme à tous les chercheurs et 2) de toute façon on n'a pas le budget pour...

La proposition n'a pas eu le soutien explicite des autres membres du CA.

Cela n'a pas empêché les membres du CA (hormis les RdP) de voter tous en chœur la délibération sur l'évolution de l'ISFIC (Indemnité Spécifique pour Fonction d'Intérêt Collectif) donnant le feu vert à la direction pour verser un nouveau complément de rémunération à certains agents des services centraux sur des critères disons surprenants... Ils n'ont même pas été sensibles à l'humour de certaines situations relevé par les RdP dans leur déclaration (en annexe 2 ci-dessous) ! Le Président ne comprenait même pas pourquoi les RdP n'étaient pas d'accord : « ça ne concerne que quelques personnes, et ça ne coûte pas cher ». Décidément nous n'avons pas les mêmes valeurs !

Les élus du personnel au CA de l'IRSTEA

Annexe 1

Déclaration et demande des élus du personnel sur la PEDR (prime d'encadrement doctoral et de recherche)

Suite à la présentation de la note de service relative à la mise en place de la PEDR par la Direction, les personnels CR et DR se sont de nouveau majoritairement exprimés contre ce dispositif et le CTEP et le CST ont tous deux donné un avis défavorable. Cependant, les CR et DR ainsi que leurs représentants, ne demandaient pas pour autant le maintien du statu quo, mais l'attribution d'une prime uniforme à tous les CR-DR dans une logique de réduction des inégalités au sein de l'Etablissement.

(voir les documents qui vous ont été distribués)

Les représentants du personnel rappellent que cette note est un système d'évaluation-sanction discriminatoire vis-à-vis des CR et DR, puisqu'il permettrait de récompenser, pour une durée limitée, un maximum de 16% des CR et DR dans les 4 prochaines années, alors que l'établissement pratique une politique d'évaluation-conseil. Cette incitation à la compétition interpersonnelle aurait un effet négatif sur l'esprit d'équipe et la dynamique collective de la recherche. Et alors que d'autres catégories de personnel exerçant des fonctions similaires dans les corps d'ingénieurs touchent un montant équivalent – ou même très supérieur pour certains – qui leur est acquis à tous dans leur prime statutaire de base, sans concours et sans limitation de durée.

De plus, le ministère de l'environnement a su obtenir une revalorisation du régime indemnitaire de ses chercheurs en poste dans ses services et établissements exerçant des missions de recherche (Météo-France, IGN... et l'IFSTTAR, qui est également un EPST). A l'IFSTTAR par exemple, les CR touchent une prime annuelle uniforme statutaire de 3490 € et les DR de 5430 € (montant 2015) et ne sont pas assujettis à la PEDR.

Les Rdp réitèrent leur demande que l'objectif prioritaire d'Irstea soit la réduction des inégalités entre les CR et DR, dont la prime de recherche actuelle est de 968,87 €/an, et les corps d'ingénieurs dont la prime minimale est de l'ordre de 3500€.

Comme le montant minimum de la PEDR est de 3500 €/an, les représentants du personnel demandent qu'une somme de 500k€ (cotisations patronales comprises) soit provisionnée au budget initial de l'établissement et utilisé pour le versement d'une prime uniforme d'un montant de 3500 € à tous les CR et DR d'Irstea (123 agents présents au 13 décembre 2016). C'est vraiment un minimum.

Les représentants du personnel demandent au CA de se prononcer aujourd'hui sur ce principe et que cela soit traduit dans le budget 2018 de l'établissement.

Nous demandons au président de soumettre cette proposition au vote du CA.

Annexe 2

**Déclaration / explication de vote des élus du personnel sur l'évolution des ISFIC
(Indemnités Spécifiques pour Fonctions d'Intérêt Collectif)**

Dans un contexte de refus maintes fois exprimés par les RdP des politiques d'individualisation des rémunérations, de mise en compétition des agents et de creusement des inégalités, vous proposez une modification du périmètre de l'ISFIC. Cette évolution de périmètre démontre à quel point la direction de l'Etablissement dédaigne l'ensemble du personnel qui fait fonctionner chaque jour l'Etablissement et continue à privilégier l'attribution de gratifications à quelques agents, à commencer par les membres de la direction eux-mêmes ! Les RdP dénoncent le principe même de cette « Indemnité Spécifique pour Fonctions d'Intérêt Collectif » réservée à des chefs, des chefs-adjoints, des adjoints aux chefs et leurs plus proches collaborateurs et collaboratrices ! Ils rappellent que, par définition, tous les personnels de l'IRSTEA exercent des fonctions d'intérêt collectif, quelle que soit leur catégorie, quelles que soient leurs tâches.

Par ailleurs, les propositions des fonctions éligibles ont de quoi interloquer : soit il s'agit de la fonction principale de l'agent, soit le temps consacré à cette fonction est dérisoire. De plus à notre connaissance, aucun appel à candidature n'a été ouvert pour ces fonctions. Ces pratiques sont-elles conformes à l'éthique ? Notre comité a-t-il été consulté ? En cas de cumul avec d'autres primes ou de modulations avantageuses, quelle est la position du référent déontologie ?

Dans ce contexte de réduction des moyens, est-ce vraiment la priorité ? Nous voterons donc contre cette délibération.